



Plan numérique national - Déploiement des tablettes > niveau 6ème

Réunion du 28 janvier 2017



**Dans le cadre de ses actions en faveur
du numérique éducatif,
le Conseil Départemental des Yvelines
a choisi de poursuivre
l'expérimentation des tablettes tactiles**
**> financement, mise à disposition,
maintenance, gestion du parc**

Les usages sont nombreux:

- Consulter un manuel scolaire
- Effectuer des recherches sur internet
- Créer une vidéo
- Prendre des photos et les légender
- Ecouter des dialogues
- Observer et évaluer en EPS
- Utiliser une application pédagogique

Mais le plus important, c'est le
changement des modalités
d'apprentissage et des pratiques
d'enseignement...

> la personnalisation > l'individualisation > la
pédagogie inversée > la créativité > le partage > la
réactivité > l'accompagnement > l'évaluation >
l'autonomie > l'interdisciplinarité > le projet > ENT

Quelles applications ?

Certaines applications éducatives sont déjà installées sur la tablette.

D'autres seront proposées en cours d'année.

**Quel matériel va être
confié à votre enfant?**



Un iPad Air 2 (64gb)
Une housse de protection
--
Un chargeur, un câble
(restent à domicile)



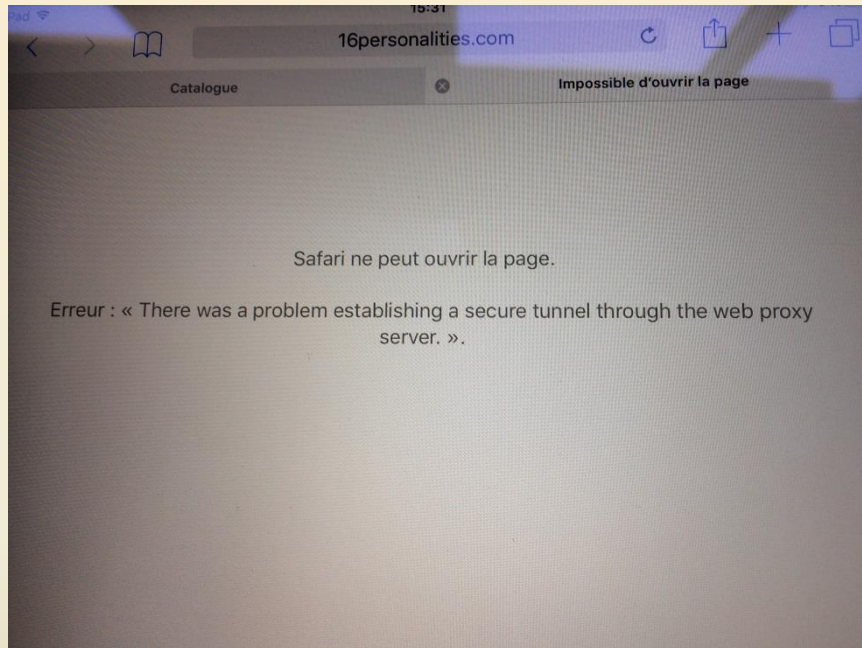
**La tablette est personnelle
mais non
personnalisable...**

La tablette est administrée par le département et le référent numérique du collège.

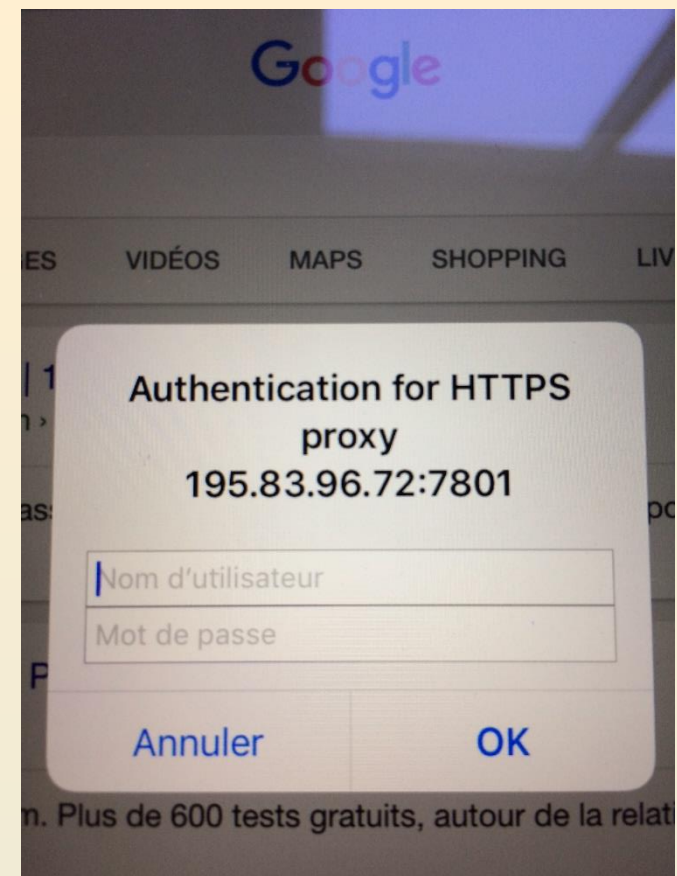
Aucune application ne peut être installée sans passer par le référent numérique.

La tablette peut-être rendue inutilisable à distance

**La connexion internet est soumise à un proxy
(contrôle parental) qui est administré par le
rectorat de Versailles.**



Sans authentification, il n'y a pas d'accès à internet.



Cette fenêtre apparaît lors de l'ouverture de Safari.

**Quelles règles
devront respecter
les élèves?**

Prendre soin de son iPad:

1. Sécuriser le transport (fermé).
2. Toujours garder l'étui original

3. Aucun autocollant personnel ni
aucune
marque sur la tablette ni sur l'étui.

4. Garder les mots de passe privés.

5. S'assurer que la batterie est chargée en permanence,
=> brancher l'iPad à la maison tous les soirs

> pas de rechargement au collège



>> En classe

En début de cours, l'iPad est fermé et rangé.

J'utilise mon iPad seulement lorsque l'enseignant me le permet.



**J'utilise mon iPad uniquement
pour des tâches scolaires :**

**Les jeux, chat, les sites web non
pédagogiques et communication (en
dehors d'une activité pédagogique) ne
sont pas autorisés ni possibles sur cette
tablette...**

**J'utilise mon iPad en respectant
les autres. Il est interdit de
filmer, de prendre des photos,
de faire des enregistrements
sonores **sans autorisation.****



En classe, le volume de mon iPad est éteint sauf autorisation de l'enseignant.

J'utilise des écouteurs lorsqu'on me le permet.

>> Dans le collège

Entre 8h30 et 17h, j'utilise mon iPad uniquement dans les endroits autorisés.

L'iPad ne peut pas être utilisé dans la cour et déconseillé dans le bus.

**Le contenu de mon iPad peut être
inspecté à tout moment par le personnel
du Collège...**



La convention de prêt du conseil départemental



La convention doit être acceptée sans réserve.

Elle doit être *datée, signée et paraphée* avec la mention « lue et acceptée » par le(s) responsable(s) de l'élève.

Durée du prêt: jusqu'à la fin de l'année scolaire.



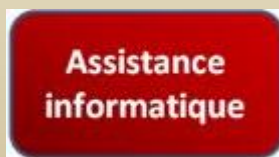
**L'usage du matériel est réservé à
l'élève mentionné dans la
convention**

**(chaque tablette a un numéro de série
et un numéro d'inventaire).**

**Interdiction de la prêter ou
de l'échanger.**

**En cas de panne ou d'incident,
l'utilisateur doit ramener la
tablette au plus vite.**

**Sur le site du collège, vous devez
signaler le problème en complétant
un formulaire:**



En cas de casse ou sinistre, l'élève et son représentant doivent fournir un rapport précisant les circonstances du dommage.

Le représentant légal sollicitera son assurance scolaire ou de responsabilité civile.